

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

SÉANCE DU 26 FEVRIER 2023

L'an deux mil-vingt-trois le vingt-six février à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal de la commune de Sammarçolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BERTON Lysiane, Maire.

Présents :

BERTON Lysiane, BODIN Bertrand, REIGNIER Michaël, CASSEGRAIN Brigitte, BOURREAU Chantal, ROY Céline, ROY Laurence, SAINT MARD Joëlle, ARCHAMBAULT Philippe, GUYON Franck, LEMAITRE Geoffrey, DECHEZELLES Fabien,

Absents :

COURTIN Stéphanie,
BELOBRK Mickaël a donné procuration à BODIN Bertrand,
DERISSON Gaylord a donné procuration à DECHEZELLES Fabien,

Nombre de conseiller	en exercice	présents	absents	procuration	Votants
	15	12	3	2	14

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : CASSEGRAIN Brigitte

Lecture et approbation du PV du 15 février 2023

ORDRE DU JOUR

- **TRAVAUX DE VOIRIE** – Présentation de devis
- **AMÉNAGEMENTS SÉCURITAIRES ET D'ACCESSIBILITÉ AUX PMR** – Demande de subvention au titre de la DETR/ DSIL et amendes de police
- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**
- **REPAS DES AINES** – Présentation de devis
- **RÉSEAU TELECOM** – Redevance d'occupation du domaine public
- **PROJET D'AMÉNAGEMENT DU NÉGRON**
- **TRAVAUX LOGEMENT 2 BIS RUE DU MOULIN GUILLOT**
- **QUESTIONS DIVERSES**

DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE CETTE SÉANCE

2023_03_01 TRAVAUX VOIRIE - PRÉSENTATION DE DEVIS

2023_03_02 TRAVAUX VOIRIE - RÉFECTION DES MURETS DU CENTRE BOURG

2023_03_03 TRAVAUX VOIRIE - CRÉATION ET SÉCURISATION D'UN CHEMINEMENT POUR PMR - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

2023_03_04 AMÉNAGEMENTS SÉCURITAIRES ET D'ACCESSIBILITÉ AUX PMR - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR - DSIL

2023_03_05 VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2023

2023_03_06 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "COMITE DES FÊTES SAMMARCOLLES

2023_03_07 REPAS DES AINES - DEVIS ET CHOIX DU MENU

2023_03_08 REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC - ORANGE

2023_03_09 PROJET DE RESTAURATION DU NÉGRON AU DROIT DU MOULIN DE PALLUAU

TRAVAUX DE VOIRIE – Présentation de devis

Mme le maire présente le devis de RTL modifié concernant les travaux de voirie suivants :

- Une portion de la route du petit Ponçay (avec pose de bordures) 44 928.00€ HT

- Au lieudit le petit Ponçay	3 535.00 € HT
- Rue de la cour Chesneau	1 369.00€ HT
- Rue du moulin Guillot	2 904.00€ HT
- Lieudit Estrepieds	2 401.00€ HT

Soit un montant total de 55 137.00 € HT réparti de la manière suivante :

- 48 463€ HT en investissement
- 6 674€ HT en fonctionnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le devis d'un montant total de 55 137.00 € HT

TRAVAUX VOIRIE - RÉFECTION DES MURETS DU CENTRE BOURG

Mme le maire informe le conseil municipal que des travaux sont à prévoir pour la réfection des chapeaux des murets en centre bourg et présente le devis de M. FOURREAU.

Le devis d'un montant de 3120.35€ HT comprend :

- La pulvérisation d'un produit Algimousse
- Le nettoyage des chapeaux avec un nettoyeur à haute pression
- La réfection des joints
- Le nettoyage des trottoirs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature du devis d'un montant de 3120.35€ HT.

AMÉNAGEMENTS SÉCURITAIRES ET D'ACCESSIBILITÉ AUX PMR – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Mme le maire présente le devis de SIGN86 pour la création du cheminement et des places de stationnement pour les Personnes à Mobilité Réduite PMR, ces travaux font partie de l'opération « aménagements sécuritaires et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des ERP du centre bourg ».

La commune prévoit la création de places de stationnement PMR à côté de l'église et sur la place du monuments aux morts.

A partir de la place de stationnement PMR de l'église, un cheminement sera créé pour accéder aux toilettes publiques et à la mairie. Cette portion de voirie deviendra une zone partagée où les piétons et cyclistes seront prioritaires, la vitesse des véhicules sera limitée à 20km/h. Cette zone sera signalée par un marquage au sol et des panneaux.

Mme le Maire informe les conseillers municipaux de la possibilité de solliciter une subvention auprès du département de la Vienne au titre des amendes de police.

Montant du devis présenté : 3220.20€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- autorise la signature du devis d'un montant de 3220.20€ HT
- sollicite une subvention au titre des amendes de police
- approuve le plan de financement ci-dessous

DÉPENSES	MONTANT TRAVAUX HT	FINANCEURS	MONTANT DE PARTICIPATION	% DE PARTICIPATION
Travaux de signalisation et marquage	3 220.20€	Amendes de police	805.05€	25
		ETAT : DETR / DSIL	1 771.11€	55
		Commune de Sammarçolles	644.04€	20
TOTAL	3 220.20€	TOTAL	3220.20€	100

AMÉNAGEMENTS SÉCURITAIRES ET D'ACCESSIBILITÉ AUX PMR - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR - DSIL

Mme le maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation des Équipements des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour les aménagements sécuritaires et d'accessibilité aux PMR des ERP du centre bourg.

Travaux prévus :

- Création de places de stationnement pour PMR
- Réfection des places et allées de la place du monument aux morts et de l'église
- Création d'un cheminement pour accéder aux toilettes publiques et à la mairie.
- Création d'une zone partagée où les piétons et cyclistes seront prioritaires

Montant total des travaux : 34 270.20 € HT

Montant de la subvention sollicitée : 26 611.11€

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité

- de solliciter l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL
- approuve le plan financement ci-dessous

DÉPENSES	MONTANT TRAVAUX HT	FINANCEURS	MONTANT DE PARTICIPATION	% DE PARTICIPATION
Travaux de signalisation et marquage	3 220.20€	Amendes de police	805.05€	2.35
		ETAT : DETR / DSIL	1771.11	5.17
Aménagements place de l'église	21 570.75€	ETAT : DETR / DSIL	17256.6	50.35
Aménagements place du monument aux morts	9 479.25€	ETAT : DETR / DSIL	7 583.4	22.13
		Commune de Sammarçolles	6 854.15	20
TOTAL	34 270.20€	TOTAL	34 270.20€	100

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme le maire fait part au conseil municipal des demandes des associations, sollicitant la commune pour l'obtention d'une subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention pour l'exercice 2023 aux associations suivantes :

- ADMR 450€
- ADASC 450€
- UNC 550€ pour la participation à l'achat d'un drapeau

M. Michaël REIGNIER Président de l'association et 2ème adjoint ne prendra pas part au vote et sort.

Mme le maire fait part au conseil de la demande de subvention du comité des fêtes afin d'organiser le spectacle de Noël en fin d'année et donne lecture du bilan financier de 2022 et prévisionnel de 2023.

Après avoir en délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 750€ pour le financement du spectacle de Noël à l'association « Comité des fêtes Sammarçolles »

Retour de Michaël REIGNIER

REPAS DES AINÉS – PRÉSENTATION DE DEVIS

Mme le maire présente le devis du restaurateur et traiteur « Le Chaplin » pour le repas des aînés prévu le 08 mai 2023 à la salle des fêtes.

Le devis comprend :

- un repas à 20.00€ par personne pour 100 adultes
- Le pain et les condiments

Les boissons, le dressage des tables et la vaisselle seront à la charge de la commune.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

- autorise le maire à signer le devis d'un montant de 2000.00€ pour 100 repas.
- opte pour le menu suivant :
 - Brioche aux asperges et crème de parmesan
 - Cuisse de canard confite, galette de pomme de terre, légumes et jus de cuisson
 - Crackers de chèvre, mesclun et vinaigrette à la noisette
 - Omelette norvégienne flambée
 - Café

RÉSEAU TELECOM – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, les montants maximaux des redevances dues par l'opérateur de télécommunications sont revalorisés chaque 1er janvier.

Pour 2023, ils sont fixés de la manière suivante :

- pour les artères souterraines : 46.95€ du KM
- pour les artères aériennes : 62.60€ du KM
- pour l'emprise au sol : 31.30 € du M²

Après délibération, le conseil adopte à l'unanimité pour l'année 2023, la redevance due par l'opérateur de communications ORANGE.

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU NÉGRON

M. BERGÉ, technicien de rivières du Syndicat des Bassins du Négron et du Saint-Mexme (SBNM) a présenté lors d'une réunion en date du 2 février 2023 le projet de restauration du Négron au droit du moulin de Palluau. Il consiste à effectuer des travaux sur une portion du cours d'eau sur une zone de 330m au lieudit Palluau. Les propriétaires de parcelles dont la commune de Sammarçolles sont approchés pour leur exposer le projet.

Le syndicat du Négron a constaté que le cours d'eau n'était pas dans un bon état écologique, qu'il y avait un fort envasement et que le taux de nitrates y est trop élevé.

Le syndicat dans le cadre d'un contrat territorial propose d'effectuer les travaux suivants :

Étape 1 : restaurer le profil d'équilibre du Négron (profil en long)

- Suppression de la vanne levante.
- Création en alternance de 23 radiers et fosses, les radiers seront faits en granulats
- Recharge granulométrique entre les fosses au fond d'une partie du lit
- Mise en place de blocs 500- 700 mm pour diversifier les écoulements

Étape 2 : restaurer le profil en travers

- Création de méandres plus ou moins prononcés selon les scénarios.
- Arrachage d'arbres

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- approuve le projet de restauration du Négron,
- autorise le Syndicat des Bassins du Négron et du Saint-Mexme (SBNM) à effectuer des travaux sur sa parcelle cadastrée ZT28 sur la commune de Loudun,
- opte pour le scénarios n°2,
- demande à ce que l'arrachage des peupliers et la plantation de nouveaux arbres soient à la charge du Syndicat des Bassins du Négron et du Saint-Mexme (SBNM).

TRAVAUX LOGEMENT 2 BIS RUE DU MOULIN GUILLOT

Mme le maire informe le conseil que des travaux sont à prévoir concernant le logement au 2 bis rue du moulin Guillot notamment la porte d'entrée et les volets de la pièce de vie.

QUESTIONS DIVERSES

ECOLE

Les élus ont rencontré le DASEN, une autre réunion est prévue dans 2 mois pour faire le point. Il a été demandé aux élus de choisir quel poste serait supprimé et de proposer un projet de rassemblement des écoles dans un même lieu. Une étude de faisabilité sera faite par l'agence des territoires de la Vienne.

VISITE CENTRALE NUCLÉAIRE

Proposition de dates aux élus pour la visite : 18 et 25 avril 2023 l'après-midi

DEMANDE DE VENTE DE PLANTES

Une entreprise sollicite la commune pour organiser une journée de vente de plantes. Le conseil y est favorable et propose de l'organiser le jour du vide grenier si cela est possible.

ORGANISATION D'ATELIERS « MON LOGEMENT S'ADAPTE » PAR SOLHIA

L'association SOLHIA organisera 3 ateliers « mon logement s'adapte » sur la prévention des chutes, l'aménagement du domicile les 6, 13 et 20 novembre 2023.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE COMITE D'EXPANSION DU LOUDUNAIS le jeudi 9 mars 20h00, Brigitte CASSEGRAIN représentera la commune.

ADHÉSION AUX MAIRES RURAUX DE LA VIENNE

Le conseil autorise le maire à adhérer à l'association des maires ruraux de la Vienne.

CARNAVAL

le 24 mars 2023, les élèves des écoles de Beuxes et de Sammarçolles se déguiseront et déambuleront dans les rues du bourg le matin, puis l'après-midi, ils se rendront au verger communal pour le visiter et y accrocher un hôtel à insectes.

VERGER COMMUNAL

Une journée d'entretien et paillage des arbres fruitiers est prévue le 18 mars à 9h00

RÉUNIONS

Commission finances 27 février 2023 18h00

Conseil municipal 22 mars 2023 19h15

Levée de séance : 22h33

Le maire,

Mme BERTON Lysiane,



La secrétaire de séance,

Mme CASSEGRAIN Brigitte



Mis en ligne le : 29/03/2023

